

## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part CR-EUR - FR0011540525 - EUR - Capitalisation**

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

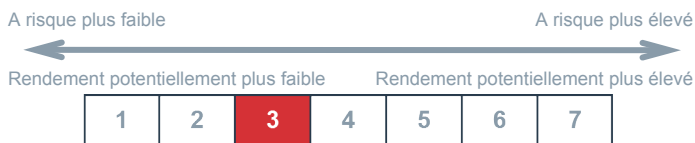
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CR-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,54 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

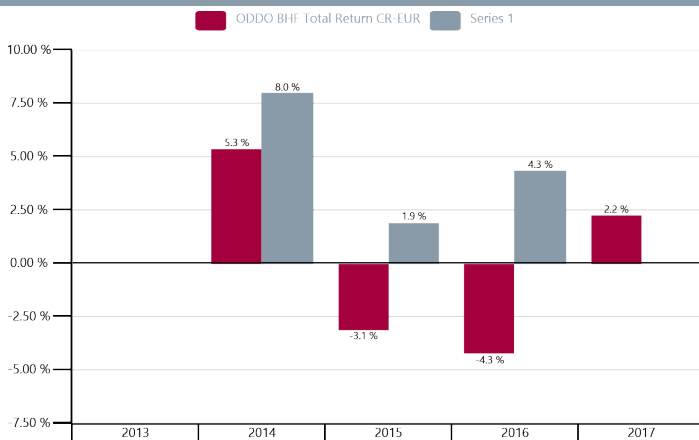
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en septembre 2017.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2018.

## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part DR-EUR - FR0012250488 - EUR - Distribution**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part DR-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,54 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

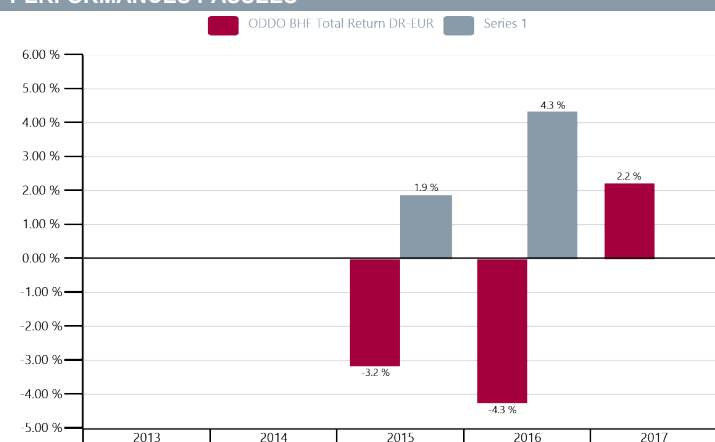
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en septembre 2017.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2018.

## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part DI-EUR - FR0011540541 - EUR - Distribution**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

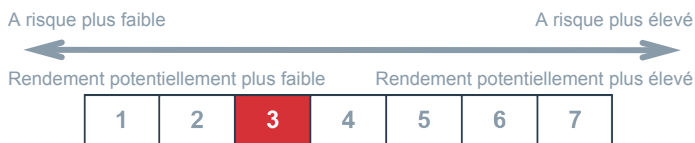
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part DI-EUR distribue ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,84 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

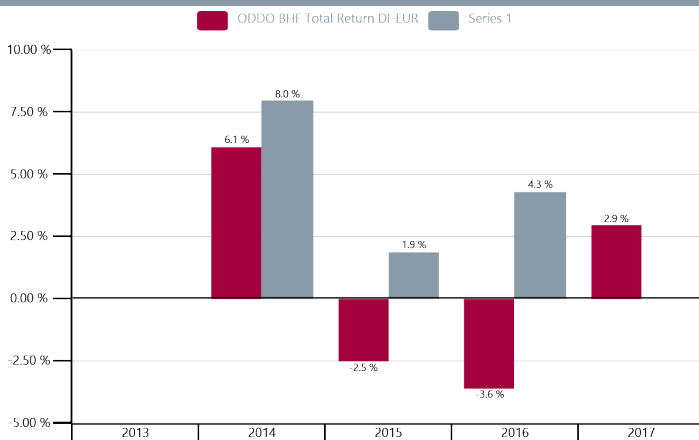
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en septembre 2017.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2018.

## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part GC-EUR - FR0011605674 - EUR - Capitalisation**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

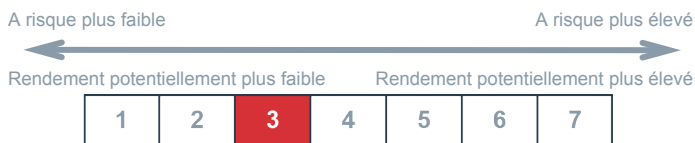
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part GC-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,84 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

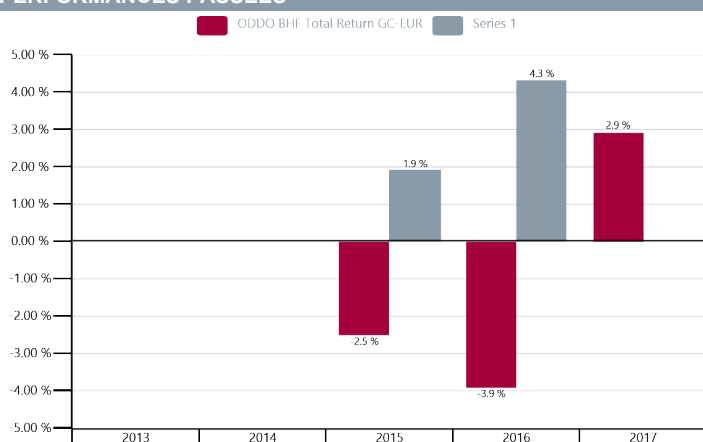
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en septembre 2017.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2018.



## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part CI-EUR - FR0011540533 - EUR - Capitalisation**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CI-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,84 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,00 %
------------------------------	--

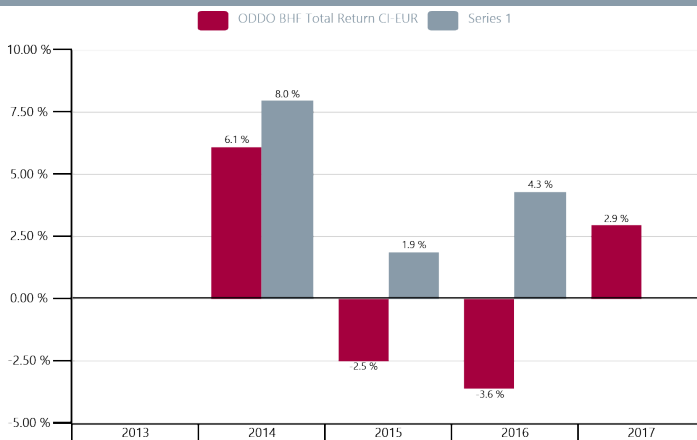
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en septembre 2017.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/02/2018.

## INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ODDO BHF TOTAL RETURN

(ci-après, le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS

**CODE ISIN: Part CN-EUR - FR0013282522 - EUR - Capitalisation**

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.

Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.

L'objectif de gestion sera réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :

- Exposition jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances, instruments du marché monétaire et pensions libellés en euro ou en devises émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres «High Yield» spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieure à BBB- par S&P ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Exposition jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché, l'exposition du fonds aux marchés actions, taux pourra être partiellement / intégralement couverte par des instruments financiers à terme en fonction des anticipations du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum au travers d'un CDS Indiciel.

L'exposition totale du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra également se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion. Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises d'Etats membres de l'OCDE.

Pour la poche obligataire, la stratégie d'investissement combinera une approche top-down (analyse macro-économique) et une approche bottom-up (sélection et analyse fondamentale des émetteurs crédit), qui constituent respectivement les deux premières étapes du processus d'investissement. Enfin, la troisième étape se traduira par une construction du portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement est composé d'actions de sociétés de toutes capitalisations ayant leur siège social au sein de l'OCDE. Le processus de sélection des actions s'appuie sur un filtre quantitatif tenant compte d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité. Puis dans un second temps la Société de gestion réalise une analyse qualitative qui étudie le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM européens, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés à l'article R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés, organisés, ou de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme à des fins d'exposition et de couverture au risque de taux/actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme) et de crédit.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché. Duration : en moyenne de -3 à 6 ans.

Le Fonds pourra être exposé sur les marchés de taux, de crédit et actions à hauteur de 110% maximum de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

La part CN-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le Fonds présente un niveau de risque modéré en raison de l'allocation défensive de ses investissements:

- 1) exposition à hauteur de 100% maximum de son actif net aux produits de taux d'émetteurs situés dans l'OCDE (Etats ou entreprises publiques ou privées de notation Investment Grade avec 10% maximum de titres « High Yield » ou non notés),
- 2) exposition à hauteur de 40% maximum de son actif net aux marchés actions des pays de l'OCDE.

#### Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit:** il représente le risque de dégradation de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de liquidité:** le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

**Risque de contrepartie:** risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,85 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	10% TTC de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2% si la performance du Fonds est positive
------------------------------	--

La part du Fonds étant créée cette année, le pourcentage de frais courants indiqué est une estimation. Les frais réels ne seront connus qu'à l'expiration du prochain exercice du Fonds.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Fonds donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

## PERFORMANCES PASSES

Faute d'historique réglementaire suffisant, la performance passée ne peut être publiée.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 16/09/2013.

La devise de référence est EUR.

Jusqu'au 05/01/2017, l'indicateur de référence était 75% BOFA ML Euro Corporate Index (ER00) + 25% MSCI Europe net Return. A compter du 05/01/2017, le Fonds n'a plus d'indicateur de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds tels que le prospectus (Français, Anglais) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce Fonds.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

### Fiscalité :

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/12/2017.

## **ODDO BHF TOTAL RETURN**

**Fonds commun de placement de droit français  
12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris**

### **PROSPECTUS**

## ODDO BHF TOTAL RETURN

### PROSPECTUS

#### CARACTERISTIQUES GENERALES

**FORME JURIDIQUE :**
**Dénomination** ODDO BHF TOTAL RETURN (ci-après le « **Fonds** »)

**Forme juridique et Etat membre dans lequel le Fonds a été constitué** Fonds Commun de Placement de droit français.

**Date de création et durée d'existence prévue** Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 9 août 2013. Il a été créé le 16 septembre 2013 pour une durée de 99 ans.

**SYNTHESE DE L'OFFRE :**

Catégories de Parts	Caractéristiques					Souscripteurs concernés
	Code ISIN	Devise de libellé	Distribution des revenus et des plus-values	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	
CR-EUR	FR0011540525	EUR	Capitalisation	100 euros	1 millième de part	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques
DR-EUR	FR0012250488	EUR	Distribution	100 euros	1 millième de part	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques
CI-EUR	FR0011540533	EUR	Capitalisation	100 000 euros*	1 millième de part	Parts réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).
DI-EUR	FR0011540541	EUR	Distribution	100 000 euros*	1 millième de part	Parts réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive MIF 2.
GC-EUR	FR0011605674	EUR	Capitalisation	100 euros	1 millième de parts	Parts réservées aux (i) compagnies d'assurance agréées par ODDO BHF Asset Management SAS, en représentation des unités de compte souscrites dans le cadre de « l'option conseillée » des contrats de leur gamme et aux (ii) clients de ODDO BHF SCA ayant par ailleurs conclu une convention de conseil avec un conseiller en investissement financier partenaire de ODDO BHF SCA.

CN-EUR	FR0013282522	EUR	Capitalisation	100 euros	1 millième de part	Les parts CN-EUR sont disponibles uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donneront droit à aucune rétrocession. Les parts sont réservées aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2 ; (iv) OPC gérés par les sociétés du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.
--------	--------------	-----	----------------	-----------	--------------------	---

\* A l'exception de la Société de Gestion ou les sociétés du groupe de la Société de Gestion ou les OPC gérés par la Société de Gestion pour lesquels aucun minimum de souscription n'est requis.

#### INFORMATION DES PORTEURS :

#### Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur de part(s) auprès de :

**Société** ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS  
**Adresse** 12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris  
**E-mail** [information\\_oam@oddo-bhf.com](mailto:information_oam@oddo-bhf.com)

Ces documents sont également disponibles :

**Sur le site Internet** <http://am.oddo-bhf.com>  
**En contactant** Service Clients  
**Au numéro de téléphone** 01 44 51 80 28

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Clients, Tél. : 01 44 51 80 28.

#### LES ACTEURS :

**Société de Gestion** ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS, Société par Actions Simplifiée (ci-après la « **Société de Gestion** »)  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (n° GP 99011)  
12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris

**Dépositaire, Conservateur, Etablissement en charge de la tenue du passif par délégation de la Société de Gestion** ODDO BHF SCA, Société en Commandite par Actions (ci-après le « **Dépositaire** »)  
Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution  
12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris

ODDO BHF SCA assure les fonctions de dépositaire du Fonds.

Les fonctions du Dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la

règlementation applicable, de la garde des actifs détenus en portefeuille, de contrôle des décisions de la Société de Gestion et de suivi des flux de liquidité du Fonds.

Le dépositaire est également chargé, par délégation de la Société de Gestion, de la tenue du passif du Fonds, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des parts du Fonds ainsi que la tenue du compte émission des parts du Fonds.

Dans certains pays, le Dépositaire délègue la fonction de conservation des actifs. La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous-délégataires de ODDO BHF SCA et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site internet de ODDO BHF Asset Management SAS : <http://am.oddo-bhf.com>. Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande auprès de ODDO BHF Asset Management SAS.

Le Dépositaire est indépendant de la Société de Gestion.

**Gestionnaire administratif et comptable par délégation** EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE SAS (EFA FRANCE)  
17 rue de la Banque - 75002 Paris

EFA a pour mission de calculer la valeur liquidative du Fonds et de fournir d'autres prestations listées dans la convention. Les conflits d'intérêts qui pourraient découler de cette délégation sont traités dans la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur le site internet de la Société de Gestion <http://am.oddo-bhf.com>.

**Commissaire aux comptes** DELOITTE  
185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine  
Représenté par Jean Marc Lecat

**Commercialisateur** ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS, Société par Actions Simplifiée  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (n° GP 99011)  
12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris

**Délégataires** Néant

**Conseillers** BHF Trust Management  
Bockenheimer Landstraße 10,  
60323 Frankfurt am Main

Ce conseiller en investissement financier est une Société de Gestion de portefeuille allemande agréée par la *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* (BAFIN) et aura pour mission de conseiller la Société de Gestion sur l'allocation d'actifs et la poche actions.

FRANKFURT-TRUST Investment-Gesellschaft mbH  
Bockenheimer Landstraße 10  
60323 Frankfurt am Main

Ce conseiller en investissement financier est une Société de Gestion allemande agréée par la *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* (BAFIN) et aura pour mission de conseiller la Société de Gestion sur la poche obligataire.

Il est rappelé aux porteurs de parts du Fonds que le conseiller n'est pas amené à prendre des décisions pour le compte du Fonds, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la Société de Gestion.

**Etablissement en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat** ODDO BHF SCA, Société en Commandite par Actions  
Banque agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel  
12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris

**Autre établissement en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat** CACEIS BANK, Luxembourg Branch (pré-centralisateur)  
5, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg



## MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

### I. CARACTERISTIQUES GENERALES DES PARTS :

<b>Droit attaché aux parts</b>	<p>Les droits des copropriétaires du Fonds sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds, proportionnel au nombre de parts possédées.</p> <p>Les sommes distribuables sont :</p> <p>1° Le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.</p> <p>2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.</p> <p>Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.</p>
<b>Inscription à un registre</b>	<p>La tenue du passif est assurée par le Dépositaire par délégation de la Société de Gestion.</p>
<b>Droits de vote</b>	<p>Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet <a href="http://am.oddo-bhf.com">http://am.oddo-bhf.com</a>, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF. Le rapport relatif à l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est tenu à disposition des porteurs auprès de la Société de Gestion.</p>
<b>Forme des parts</b>	<p>Circulation en Euroclear France</p> <p>Les parts sont émises au porteur. Elles ne peuvent être émises ou mises au nominatif pur.</p>
<b>Décimalisation</b>	<p>Souscription ou rachat en millièmes de parts.</p>
<b>Date de clôture de l'exercice</b>	<p>Le dernier jour de bourse du mois de septembre</p> <p>Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse du mois de septembre 2014.</p>
<b>Régime fiscal</b>	<p>Le Fonds peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.</p> <p>A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).</p> <p>Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.</p> <p>Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.</p> <p>A l'étranger, dans les pays où le Fonds investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le Fonds peut être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut</p>

être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Rachat de part suivi d'une souscription :

Le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts à une autre par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

## II. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

<b>Codes ISIN</b>	Part CR-EUR : FR0011540525 Part DR-EUR : FR0012250488 Part CI-EUR : FR0011540533 Part DI-EUR : FR0011540541 Part GC-EUR : FR0011605674 Part CN-EUR : FR0013282522
<b>Fonds de fonds</b>	Inférieur à 10 % de l'actif net.
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du Fonds consiste à rechercher une augmentation du capital sur un horizon de placement supérieur à 3 ans tout en cherchant à limiter la volatilité annuelle du portefeuille à 8% ex-post maximum.
<b>Indicateur de référence</b>	Aucun. Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est représentée par aucun indice.  Toutefois, la performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indice EONIA + 2%.
<b>Stratégie d'investissement</b>	<u>L'objectif de gestion est réalisé à travers une allocation d'actifs qui a pour cible la répartition suivante :</u>  Exposition jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds en titres de créances, instruments du marché monétaire, pensions émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE, libellés en euro ou en devises. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par une agence officielle ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres « High Yield » spéculatifs dits à « hautrendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieur à BBB - par une agence officielle ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion).  La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.  Exposition jusqu'à 40% de l'actif net du Fonds en actions émises par des entreprises dont le siège social se situe dans un Etat membre de l'OCDE sans contraintes de capitalisation. Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être exposé en actions dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE.  Cependant, l'exposition du Fonds aux pays Emergents sera limitée à 10% de l'actif net et pourra se réaliser au travers : <ul style="list-style-type: none"><li>- d'actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents),</li><li>- d'OPC cotés ou non cotés qui présentent par ailleurs une exposition aux devises émergentes,</li><li>- d'obligations, titres de créances, pensions et instruments du marché monétaire.</li></ul>

Le Fonds pourra être amené à se couvrir de manière importante contre les risques de marché de taux et d'actions. Il pourra également se couvrir contre le risque de crédit jusqu'à 10% de l'actif net via l'utilisation de CDS Indiciels.

Le Fonds pourra selon les situations de marché être exposé à hauteur de 40% de l'actif net au risque de change dans des devises appartenant uniquement à l'OCDE.

L'exposition globale du Fonds (titres + dérivés) ne dépassera pas 110% de l'actif net du Fonds.

Des mécanismes de « *loss-alerte* » et de « *prises de profit* » s'appuyant sur des outils internes seront mis en œuvre pour atteindre l'objectif de limitation de volatilité. L'objectif de ces ajustements est de contrôler à la fois les creux et les pics de la valeur liquidative afin de réduire le plus possible l'amplitude des pertes maximales. Des indicateurs systématiques sont mis en place pour faciliter le déclenchement de ces ajustements. Si le suivi de ces indicateurs est systématique, la mise en pratique des ajustements restera à la discrétion de la Société de Gestion, et selon sa propre appréciation de la configuration de marché.

Pour ce faire, des couvertures partielles ou significatives pourront être mises en place sur les différentes classes d'actifs pour tenter de neutraliser les facteurs de marché.

#### Processus d'investissement :

Chaque classe d'actif a son propre processus d'investissement

#### **A. Poche obligataire**

La stratégie d'investissement de la poche obligataire combine des approches top-down et bottom-up. Elle repose sur trois étapes.

Première étape : approche top-down, analyse macro-économique.

A partir d'une analyse macro-économique, l'équipe de gestion fixe le niveau de durée global souhaité avec des allocations par maturité et par pays. Elle détermine ensuite la sensibilité globale de crédit du portefeuille, puis les allocations par secteur et par notation.

Deuxième étape : sélection Bottom-up, analyse fondamentale des émetteurs crédit

L'analyse fondamentale permet aux analystes et aux gérants de formuler une opinion fondamentale sur chaque émetteur. Les émetteurs faisant l'objet d'une opinion fondamentale positive intègrent une liste de « convictions ». Ces émetteurs sont ensuite triés par secteur puis classés par force de conviction.

Le gérant finalise sa décision en prenant en compte des critères de valeur relative (prix de marché).

Troisième étape : Construction du portefeuille

Les émetteurs retenus à l'issue de l'analyse fondamentale sont intégrés dans le portefeuille et pondérés en fonction de la force de la conviction des gérants et de l'allocation définie au préalable sur le secteur et la notation de cet émetteur ; le choix de l'émission se faisant à partir de la courbe de crédit de l'émetteur.

#### **B. Poche actions**

Le processus d'investissement comporte deux étapes :

Première étape : Filtre de l'univers d'investissement initial sur la base d'indicateurs de solidité financière, de valorisation et de liquidité.

Deuxième étape : Etude qualitative qui s'appuie sur le positionnement stratégique de la société, son avantage compétitif, ses capacités d'innovation et la qualité de son management

## Composition des actifs

### 1 - Actifs

- **Actions :**

Le Fonds sera exposé jusqu'à 40% maximum en actions, avec une limite de 10% en actions de sociétés dont le siège social est situé hors OCDE (pays émergents) appartenant à tous types de secteurs et de toutes capitalisations.

Dans certaines circonstances de marché et à la discrétion du gérant, la poche actions pourra être couverte intégralement par des futures et/ou des options listées.

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% en obligations, titres de créances, pensions et instruments du marché monétaire émis par des Etats membres de l'OCDE ou par des entreprises privées et publiques dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'OCDE, libellés en euro ou en devises de l'OCDE Dans la limite de 10% de l'actif le Fonds pourra être investi en titres de créances dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire ciblés seront issus aussi bien d'émissions privées que publiques, la répartition entre la dette privée et la dette publique étant laissée à la libre appréciation du gérant.

L'exposition du Fonds aux marchés de taux et/ou crédit pourra être partiellement ou intégralement couverte par des futures et/ou options en fonction des anticipations de marché du gérant dans le cadre du pilotage du risque. Le risque de crédit ne pourra qu'être partiellement couvert à hauteur de 10% maximum. Ces titres seront de notation Investment Grade (supérieure ou égale à BBB- par une agence officielle ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec toutefois la possibilité d'investir 10% de l'actif net dans des titres « High Yield » spéculatifs dits à « haut rendement » ou non notés (c'est-à-dire strictement inférieur à BBB - par une agence officielle ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne.

En cas de dépassement passif (dégradation de rating), le retour à la limite fixée par la gestion se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marchés et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Le Fonds pourra investir de façon opportuniste sur des durations plus ou moins longues en fonction des conditions de marché.

Duration : en moyenne de -3 à 6 ans. En fonction des anticipations du gérant, la durée de la poche pourrait être réduite et dans certains cas devenir négative ce qui implique que la performance du fonds pourrait diminuer en cas de baisse des taux d'intérêts.

- **Actions ou parts d'OPC :**

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement,
- de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE,
- de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

L'exposition du Fonds aux pays Emergents, limité à 10% de l'actif net pourra notamment se réaliser au travers d'OPC cotés ou non cotés qui seront sélectionnés par la Société de Gestion dans une liste d'OPC externes à la Société de Gestion.

## **2 - Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés/organisés/de gré à gré français ou étrangers.

Le Fonds interviendra sur des instruments financiers à terme listés à des fins d'exposition et de couverture des risques de taux et actions et à des fins de couverture du risque de change (futures, options, change à terme).

L'utilisation des *credit default swap* (CDS) indiciels sera effectuée uniquement pour couvrir le risque de crédit à hauteur de 10% maximum.

Le CDS permet de se protéger contre la défaillance d'un émetteur en payant à un tiers un flux régulier et en recevant de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de la défaillance redoutée.

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps.

## **3 - Titres intégrant des dérivés**

Il pourra prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille.

Les éventuels titres intégrant des dérivés détenus en portefeuille seront les suivants :

- des bons et droits de souscription (acquis lors d'opérations sur titres);
- des obligations convertibles, échangeables (dans la limite de 10 % de l'actif).

## **4 - Dépôts**

Le Fonds pourra effectuer des dépôts pour la rémunération de la trésorerie dans la limite de 20% de son actif net.

Utilisés dans le cadre de la gestion des disponibilités quotidiennes du Fonds, ils contribueront à la réalisation de l'objectif de gestion à hauteur de leur niveau de rémunération.

## **5 - Emprunts d'espèces**

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.

## **6 - Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Dans la limite réglementaire, le Fonds peut recourir dans un but de gestion de la trésorerie et d'optimisation des revenus du Fonds aux prises et mises en pension et aux prêts de titres.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limitations suivantes :

- 100% maximum de l'actif net du Fonds en cas de prises en pension ; et
- 80% maximum de l'actif net du Fonds en cas de mises en pension et de prêts de titres.

Ces opérations seront réalisées sur les actions, titres de créance mentionnés dans la rubrique « Actifs », hors dérivés intégrés.

La proportion cible d'actifs sous gestion qui feront l'objet de prises en pensions sera de 5% . La proportion cible d'actifs sous gestion qui feront l'objet de mises en pensions et de prêts de titres sera de 5% .

Dans le cadre de ces opérations, le Fonds peut recevoir/octroyer des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Les opérations d'acquisitions temporaires de titres pourront être effectuées avec ODDO BHF SCA, ou avec des établissements bancaires de l'Union européenne qui seront de notation minimale de crédit de A-.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

## **7 - Garanties financières**

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, le Fonds est amené à recevoir/octroyer des actifs financiers à titre de garantie.

Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront constituées en espèces.

Par exception à ce qui précède, et uniquement dans le cadre des prises en pension, le Fonds recevra en garantie des titres obligataires classiques de notation minimum A- et/ou des titres émis par des Etats dont la notation est au minimum de AA-. En tout état de cause, l'émission du titre reçu en garantie devra être supérieure à 100 millions d'euros et l'emprise du Fonds sur ce titre sera limitée à 10%.

Les opérations, pouvant entraîner la mise en place de garanties financières, pourront être effectuées avec un établissement de crédit de l'Union européenne qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Toute garantie financière (collatéral) reçue respectera conformément à la réglementation les éléments suivants :

- les critères de liquidité, d'évaluation (au moins au quotidien et actifs n'affichant pas une haute volatilité sauf à obtenir des décotes suffisantes), de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation indépendance par rapport à la contrepartie) et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net,
- elle est détenue par le Dépositaire du Fonds ou tout tiers, sur un compte ségrégué, faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le Fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci,
- les garanties financières en espèces seront uniquement placées en dépôts auprès d'entités éligible ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le Fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaire court terme.
- les garanties financières ne seront pas réutilisées.

## **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur de se faire sa propre opinion indépendant de celle de la Société de Gestion, d'analyser le risque de tout investissement qu'il effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Vous pouvez vous référer au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds.

A titre principal, le Fonds sera exposé aux risques suivants :

#### **Risque de perte en capital**

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### **Risque de taux**

Il correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et, par conséquent, une baisse de valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque de crédit**

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou, dans le cas extrême, de défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours des titres de créances émis par celui-ci et donc sur la valeur liquidative du Fonds, pouvant entraîner une perte en capital. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur, ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Il existe un risque de crédit plus spécifique lié à l'utilisation des dérivés de crédit (*Credit Default Swaps*). Ainsi il existe un risque de crédit :

- en cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent,
- lorsque le Fonds ne détient pas le sous-jacent du CDS, et que le CDS est utilisé pour acheter ou vendre de la protection,
- lorsque le Fonds détient le sous-jacent,
- selon la nature de la défaillance de l'émetteur du titre sous-jacent lorsque le CDS est utilisé pour acheter de la protection.

#### **Risque de change**

Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du Fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque actions**

Le Fonds est investi, directement ou indirectement, sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser.

#### **Risque lié à la détention de moyennes capitalisations**

Le Fonds peut être exposé aux moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du Fonds. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative et/ou une perte en capital.

#### **Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme**

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative que celle de l'indice représentatif du marché sur lequel le Fonds est investi.

#### **Risques liés à l'utilisation de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes

classes d'actifs pourra être de 1.1 fois l'actif net du Fonds soit un levier de 1.1. Le risque est donc de voir la valeur liquidative du Fonds être amplifiée à la baisse en cas d'évolution défavorable des marchés. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. Ce levier permet d'accroître les espoirs de gains mais également accentue les risques de perte

#### **Risque de contrepartie**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit ou de contrats d'acquisition et de cessions temporaires de titres. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. Certains contrats de marché exposant le Fonds au risque de contrepartie pourront être signés avec une société du groupe ODDO BHF.

#### **Risque de liquidité des actifs sous-jacents**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certains caractéristiques géographiques (pays émergents), sectorielles (valeurs de moyennes capitalisations, matières premières) / à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse.

#### **Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties**

Le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du Fonds pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

A titre accessoire, le Fonds sera exposé au risque suivant :

#### **Risque pays émergents**

Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut être exposé au risque pays émergents à hauteur de 10% de son actif via le recours aux OPC cotés ou non cotés

#### **Risque lié à l'investissement dans les titres spéculatifs à haut rendement**

Ce Fonds doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement / High Yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles**

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

#### **Risque de volatilité**

Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit



pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente a un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une diminution de la valeur liquidative du Fonds.

**Garantie ou protection** Néant (ni le capital, ni un niveau de performance n'est garanti).

## SOUSCRIPTEURS ET PARTS

**Souscripteurs concernés** Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout résident des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par la Securities and Exchange Commission ou SEC, sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable du Président de la Société de Gestion du Fonds. Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute vente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Président de la Société de Gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Par « US person », le Prospectus désigne une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le Fonds investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Fonds, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

En dehors de ces restrictions, le Fonds est ouvert à tous les souscripteurs avec les particularités suivantes.

Les parts CR-EUR sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Les parts DR-EUR sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Les parts CI-EUR sont réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive MIF 2.

Les parts DI-EUR sont réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive MIF 2.

Les parts GC-EUR sont réservées aux (i) compagnies d'assurance agréées par ODDO BHF Asset Management SAS, en représentation des unités de compte souscrites dans le cadre de « l'option conseillée » des contrats de leur gamme et aux (ii) clients de ODDO BHF SCA ayant par ailleurs conclu une convention de conseil avec un conseiller en investissement

financier partenaire de ODDO BHF SCA.

Les parts CN-EUR sont disponibles uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donneront droit à aucune rétrocession. Ces parts sont réservées aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2 ; (iv) OPC gérés par les sociétés du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.

**Profil type de l'investisseur** Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés de taux et d'actions selon une allocation stratégique sur une durée de 5 ans et sont prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

**Durée de placement recommandée** 3 ans

**Affectation des revenus et des plus-values** Parts CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR : capitalisation  
Parts DR-EUR et DI-EUR : distribution

Sommes distribuables	CR-EUR, CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR Parts de capitalisation	DR-EUR et DI-EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion / capitalisation

#### Fréquence de distribution :

Parts de capitalisation : aucune distribution

Parts de distribution : la partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Un acompte peut être versé par la Société de Gestion.

**Devise de libellé** Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR et CN-EUR : Euro (€)

**Forme des parts** Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR et CN-EUR : Au porteur

**Décimalisation** Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR et CN-EUR : Souscription ou rachat en millième de part

## MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

**Conditions de souscription et de rachat** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11h15 heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour calculée en J+1 et dénouée en J+ 2.

<b>Valeur d'origine de la part</b>	Part CR-EUR : 100 euros Part DR-EUR : 100 euros Part CI-EUR : 1000 euros Part DI-EUR* : 1000 euros Part GC-EUR : 100 euros Part CN-EUR : 100 euros
<b>Montant minimum de souscription initiale</b>	Part CR-EUR : 100 euros Part DR-EUR : 100 euros Part CI-EUR* : 100 000 euros Part DI-EUR* : 100 000 euros Part GC-EUR : 100 euros Part CN-EUR : 100 euros  <i>* A l'exception de la Société de Gestion ou les sociétés du groupe de la Société de Gestion ou les OPCVM gérés par la Société de Gestion pour lesquels aucun minimum de souscription n'est requis.</i>
<b>Montant minimum de souscription ultérieure</b>	Part CR-EUR : 1 millième de part Part DR-EUR : 1 millième de part Part CI-EUR : 1 millième de part Part DI-EUR : 1 millième de part Part GC-EUR : 1 millième de part Part CN-EUR : 1 millième de part
<b>Centralisateur des ordres de souscription et rachat par délégation de la Société de Gestion</b>	ODDO BHF SCA 12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris  Chaque commercialisateur du Fonds doit faire parvenir au Centralisateur les ordres de souscription et/ou de rachat au plus tard à l'heure de centralisation. Tout ordre reçu par le Centralisateur postérieurement sera exécuté à la valeur liquidative suivante.  Les commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres au centralisateur. Il appartient au souscripteur de s'informer de l'heure à laquelle son ordre doit être parvenu auprès du commercialisateur pour être pris en compte.
<b>Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative</b>	La valeur liquidative est calculée quotidiennement, selon le calendrier Euronext Paris à l'exception des jours de bourse fériés légaux en France.
<b>Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative</b>	Cette information est disponible quotidiennement auprès de la Société de Gestion (ODDO BHF Asset Management SAS) et auprès du Dépositaire (ODDO BHF SCA) au 12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris ainsi que sur le site Internet, <a href="http://am.oddo-bhf.com">http://am.oddo-bhf.com</a> .
<b>Communication de la composition du portefeuille</b>	La Société de Gestion pourra communiquer, dans un délai qui ne pourra être inférieur à 48h à compter de la dernière publication de la valeur liquidative, la composition du portefeuille du Fonds à des investisseurs professionnels soumis aux obligations découlant de la Directive 2009/138/CE dite Solvency II qui en feraient la demande. Les informations transmises seront strictement confidentielles et devront être utilisées uniquement pour le calcul des exigences prudentielles. Ces informations ne pourront, en aucun cas, entraîner des pratiques prohibées telles que le "market timing" ou le "late trading" de la part des porteurs de parts bénéficiaires de ces informations.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

<b>Frais et commissions</b>	<b>Commissions de souscription et de rachat :</b> Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Fonds servent à compenser les frais supportés par le Fonds pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.
-----------------------------	--

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème TTC Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, DI -EUR, GC-EUR et CN-EUR
Commission de souscription non acquise au Fonds	Valeur liquidative X nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise au Fonds	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au Fonds	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au Fonds	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème maximum TTC Parts CR-EUR, DR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, GC-EUR et CN-EUR
Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Parts CR-EUR : 1.40% maximum TTC Parts DR-EUR : 1.40% maximum TTC
		Parts CN-EUR : 0,75% maximum TTC
		Parts CI-EUR : 0.70 % maximum TTC Parts DI-EUR : 0.70 % maximum TTC Parts GC-EUR : 0,70% maximum TTC
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de la performance du Fonds au-delà de l'EONIA + 2%, si la performance du Fonds est positive*.
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0.15 % TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères Obligations : 0.04 % TTC avec un minimum de 7.50 € HT Instruments monétaires et dérivés : néant

\* **Commission de surperformance** : commission variable basée sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle de l'EONIA +2% , sur la période de référence.

- La méthode de calcul de la commission de surperformance vise à déterminer la « valeur créée par le gérant » en montant absolu : cela revient à comparer les fonds reçus (soit, les souscriptions) au fonds restitués (soit, les rachats) et les fonds gérés (soit, l'actif net).
- Les fonds reçus sont représentés par « l'actif indicé » (ou fonds fictif) qui est l'élément de comparaison. L'actif indicé est calculé sous forme de compteur : à chaque calcul de valeur liquidative, les souscriptions t-1 sont indicées par la performance de t-1 à t de l'indice de comparaison. On détermine ainsi un actif théorique dans lequel chaque souscription est immédiatement investie dans l'indice de comparaison. Le montant de la provision pour surperformance est indépendant du montant des souscriptions : par exemple si l'actif comptable est augmenté de 1 million d'euros (suite à une souscription), l'actif indicé est augmenté du même montant, donc le montant de la provision pour surperformance reste stable.

En cas de rachats, la surperformance liée à ces rachats fait l'objet d'une provision spécifique, distincte de la provision de surperformance sur encours. La surperformance liée aux rachats est définie comme une quote-part (soit le nombre de parts rachetées / nombre de parts total) de la surperformance sur encours. Celle-ci est calculée sous forme de compteur et permet de « cristalliser » la provision pour surperformance liée aux rachats. L'actif indicé est également ajusté de la quote-part de rachats. Ainsi en cas de rachats, il y a transfert de la provision de surperformance sur encours vers la provision de surperformance sur rachats. Cependant, la provision totale reste indépendante du montant des rachats. La provision de surperformance liée aux rachats est définitivement acquise à la Société de Gestion et prélevée en fin d'exercice comptable.

La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

Dès lors que la performance du Fonds, depuis le début de la période de référence, est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision de 10 % maximum de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence et seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est positive et supérieure à son indicateur de référence. Elle est prélevée annuellement au bénéfice de la Société de Gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice, sous réserve qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à un an.

Le seuil de calcul des commissions de surperformance ayant changé le 5 janvier 2017 la commission de surperformance calculée après cette date, sera prélevée pour la première fois le 30 septembre 2018. L'éventuelle commission de surperformance provisionnée avant cette date, sera réajustée à la hausse ou à la baisse en fonction du montant de la commission de surperformance calculée après l'entrée en vigueur du nouveau seuil de calcul.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

#### Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Pour les opérations de cessions temporaires de titres, (prêts de titres et mises en pension) la rémunération issue de ces opérations, diminuée des coûts opérationnels facturés par la contrepartie pouvant aller jusqu'à 50% de cette rémunération, est intégralement reversées au Fonds.

En ce qui concerne les opérations d'acquisitions temporaires de titres (prise en pension), le Fonds est directement contrepartie aux opérations et perçoit l'intégralité de la rémunération.

La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération au titre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres.

Le Fonds a pour prestataire dans le cadre des opérations de cessions temporaire de titres un établissement de crédit dont le siège est situé dans un Etat de l'Union européenne. Ce prestataire agira de manière indépendante du Fonds et sera systématiquement en tant que contrepartie des opérations sur le marché. Ce prestataire pourra appartenir au groupe ODDO BHF. Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter au rapport annuel du Fonds.

L'ensemble de ces frais est présenté toutes taxes comprises.

Pour toute information complémentaire, le porteur pourra se reporter au rapport annuel du Fonds.

Procédure de choix des intermédiaires : Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par les équipes de gestion suivant un processus de mise en concurrence au sein d'une liste prédéfinie. Cette liste est établie selon des critères de sélection précis prévus dans la politique de sélection des intermédiaires de marché disponible sur le site Internet de la Société de Gestion.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

**Le rachat ou le remboursement des parts** Les procédures de souscription et de rachat ont été exposées dans le paragraphe « Modalités de souscription et de rachat ».

**La diffusion des informations concernant le Fonds est assurée par :**

**Société** ODDO BHF Asset Management SAS  
**Adresse** 12, Bd de la Madeleine – 75009 Paris  
**E-mail** [information\\_oam@oddo-bhf.com](mailto:information_oam@oddo-bhf.com)

Les informations sont également disponibles :

**Sur le site Internet** <http://am.oddo-bhf.com>  
**En contactant** Service Clients  
**Au numéro de téléphone** 01 44 51 80 28

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

### Informations sur les critères environnementaux, sociaux et qualités de gouvernance (ESG) :

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion seront disponibles dans le rapport annuel du Fonds et sur le site internet de la Société de Gestion : <http://am.oddo-bhf.com>.

**Date de publication du 13/12/2017  
prospectus**

## REGLES D'INVESTISSEMENT

**Ratios réglementaires applicables au Fonds :** Les règles légales d'investissement applicables au Fonds sont celles qui régissent les OPCVM conformes à la directive 2009/65/CE investissant au plus 10 % dans d'autres OPC.

## RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement

## REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

### Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.  
En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.
- Garanties financières: aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement sur la base de l'Eonia.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours  
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours  
Places de cotations nord et sud américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPCVM détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Méthodes de comptabilisation :**

#### **Comptabilisation des revenus :**

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

#### **Comptabilisation des frais de transaction :**

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

## **REMUNERATION**

L'organe de direction de la Société de Gestion a pour rôle l'élaboration, l'approbation et la supervision de la politique de rémunération. Il doit notamment faire en sorte que la politique de rémunération encourage l'alignement des risques pris par ses salariés à ceux des OPC gérés par la Société de Gestion, ceux des investisseurs dans ces fonds et ceux de la Société de Gestion elle-même. La Société de Gestion déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneurs de risques ('*risk takers*') conformément à la réglementation. La liste des collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'organe de direction. S'agissant des modalités de paiement des rémunérations variables, la Société de Gestion a déterminé un seuil de significativité comme déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Ainsi, un collaborateur qualifié de preneur de risques et dont la rémunération variable serait significative verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée. S'agissant de la rémunération différée, celle-ci s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. Les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par la Société de Gestion. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion de la Société de Gestion et la répartition entre chacun de ces fonds sera réalisée au *pro rata* des encours gérés par la Société de Gestion au sein de chacune des stratégies. Les détails de cette politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion ([am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la Société de Gestion.

## REGLEMENT

### ODDO BHF Total Return

#### Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds (ou le cas échéant du compartiment). Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du Fonds est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Catégories de parts :

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du Fonds.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque de change, partielle ou totale, définie dans le prospectus du Fonds. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du Fonds.

La Société de Gestion aura la possibilité d'effectuer un regroupement ou une division des parts.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision du Président de la Société de Gestion en millièmes dénommés fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, le Président de la Société de Gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

#### Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du Fonds devient inférieur à 300 000 euros si le Fonds est tous souscripteurs ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la Société de Gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation du Fonds concerné, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

#### Article 3 - Émission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les parts sont émises au porteur.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus du Fonds.

Les parts de Fonds peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.



Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La Société de Gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du Fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le Fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus du Fonds.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le Fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la Société de Gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du Fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Possibilité de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus du Fonds.

Le Fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L.214-8-7 du Code monétaire et financier dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts ou d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Ces situations objectives sont définies dans le prospectus du Fonds.

La Société de Gestion pourra empêcher :

- la détention de parts par tout investisseur personne physique ou morale à qui il est interdit dans la rubrique « souscripteurs concernés » du présent prospectus de détenir des parts du Fonds, (ci-après, « Personne Non Eligibles »), et/ou

- l'inscription dans le registre des porteurs de parts du Fonds ou dans le registre de l'Agent de transfert de tout « Intermédiaire Non Eligible » conformément aux stipulations de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Dans ce cadre, la Société de Gestion pourra :

- refuser d'émettre toute part dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que lesdites parts soient détenues par une « Personne Non Eligible » soit inscrit dans le registre des porteurs de parts du Fonds ou dans le registre de l'agent de transfert ;

- à tout moment requérir d'un intermédiaire dont le nom apparaît sur les Registres des porteurs de parts que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle considérerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des parts considérées est ou non une « Personne Non Eligible » ;

- lorsqu'il lui apparaît que le bénéficiaire effectif des parts est une « Personne Non Eligible » et est inscrit aux Registres des porteurs de parts du Fonds, procéder sans délai au rachat forcé de toutes les parts détenues par la Personne Non Eligible. Le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, augmentée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à la charge des porteurs de parts visés par le rachat.

#### **Article 4 - Calcul de la valeur liquidative**

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus du Fonds.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

## TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FONDS

### Article 5 - La Société de Gestion

La gestion du Fonds est assurée par la Société de Gestion conformément à l'orientation définie pour le Fonds.

La Société de Gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le Fonds.

### Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du Fonds ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus du Fonds.

### Article 5 ter - Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un Système Multilatéral de Négociation

Les parts peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où le FCP dont les parts sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice, le fonds devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de ses parts ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

### Article 6 - Le Dépositaire

Le Dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui ont été contractuellement confiées par la Société de Gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la Société de Gestion. Il doit le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la Société de Gestion de portefeuille, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

### Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par le Président de la Société de Gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives et réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;

3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le Président de la Société de Gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution des acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

### Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

À la clôture de chaque exercice, la Société de Gestion établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du Fonds pendant l'exercice écoulé.

La Société de Gestion établit au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du Dépositaire, l'inventaire des actifs du Fonds.

La Société de Gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la Société de Gestion.

### TITRE 3 - MODALITÉS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### Article 9 – Modalités d'affectation du résultat et traitement des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont

1° Le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La Société de Gestion décide de la répartition des sommes distribuables.

Pour chaque catégorie de parts, le cas échéant, le Fonds peut opter pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- la distribution pure : les sommes sont partiellement ou intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- pour les fonds qui souhaitent conserver la liberté de capitaliser ou/et de distribuer, la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

La Société de Gestion décide de la répartition des sommes distribuables en fonction de l'affectation des revenus prévue dans le prospectus et pourra, le cas échéant, distribuer des acomptes.

### TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION – LIQUIDATION

#### Article 10 - Fusion – Scission

La Société de Gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le Fonds à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le Fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés.

Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

#### Article 11 - Dissolution – Prorogation

Si les actifs du Fonds demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la Société de Gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du Fonds.

La Société de Gestion peut dissoudre par anticipation le Fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La Société de Gestion procède également à la dissolution du Fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du Dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du Fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La Société de Gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation du Fonds peut être décidée par la Société de Gestion en accord avec le Dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

#### Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution, la Société de Gestion ou le Dépositaire assume les fonctions de liquidateur, à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour

réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le Dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

## **TITRE 5 – CONTESTATION**

### **Article 13 - Compétence - Élection de domicile**

Toutes contestations relatives au Fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la Société de Gestion ou le Dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.